



Période probatoire - accords patronat/syndicats 2013

Par **sophiasoph**, le **01/03/2013** à **16:50**

Bonjour,

les récents accords patronat-syndicats ont-ils finalement autorisé la mise en place d'une période probatoire à l'issue de la période d'essai. Mon contrat de travail (CDI) stipule que la période d'essai renouvelable une fois sera suivie d'une période probatoire de 4 mois. Cela ne me semble pas légal, mais peut-être l'est-ce devenu récemment ?

Merci pour vos réponses